



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°402/2022

**OBJET** : Validation CR  
du 10 décembre 2021

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-deux, et le 25 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

PRESENTS EN VISIO votants :

- Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental du canton de LODEVE,
- Monsieur Jean-François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

La Présidente présente le compte rendu de la réunion du comité syndical du 10 décembre 2021.

Affichée le :

Le Comité Syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

**DECIDE** de valider ce compte rendu.

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 25 mars 2022

La Présidente



Marie PASSIEUX

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

ID : 034-253403604-20220325-402-DE

Berger  
Levrault